

## Info coronavirus Covid-19

Mise à jour : Mardi, 10 novembre, 2020 - 14:48

### Point sanitaire

- **Lundi 9 novembre : 144 tests** de dépistage ont été réalisés aujourd'hui. Ils se sont tous révélés **négatifs**.
- Les personnes présentant des **symptômes grippaux** (toux, fièvre, etc.) doivent consulter leur médecin traitant qui les orientera au besoin vers un **centre de dépistage du Covid-19**.

29

cas confirmés  
(dont 28 ont quitté l'unité Covid-19 de l'hôpital)

0

patient en réanimation

16 192

tests réalisés  
depuis le 18 mars

355

personnes en quatorzaine dans un hôtel

### L'essentiel de l'actualité

- **Les vols réguliers internationaux** au départ et à destination de la Nouvelle-Calédonie sont suspendus au moins jusqu'au 31 juillet 2021. Seules sont programmées des liaisons avec **la Métropole** (et Sydney, principalement pour des évacuations sanitaires). Des rotations ponctuelles sont organisées avec le Vanuatu et la Polynésie française.

 [Arrêté 2020-1343 du 1er septembre 2020.pdf](#)

- Une **quatorzaine obligatoire** dans un hôtel réquisitionné par le gouvernement est en vigueur pour les passagers qui arrivent en Nouvelle-Calédonie, par avion ou navire de plaisance, excepté pour ceux en provenance de Wallis-et-Futuna.
- **Toutes les personnes\* (étudiants en fin de cursus, particuliers et professionnels) qui souhaitent venir ou revenir en Nouvelle-Calédonie pour un besoin impérieux, qu'elles détiennent ou non un billet d'avion et/ou une réservation, doivent remplir le formulaire de recensement.**  
\* À l'exception des passagers en provenance de Wallis-et-Futuna, des personnels navigants de cabine et des professionnels de santé qui accompagnent les évacuations sanitaires.
- **Les professionnels** indispensables à la reprise de la vie économique ou qui ont des spécificités professionnelles non présentes sur le territoire peuvent bénéficier :
  - d'un **protocole spécifique** afin d'obtenir une quatorzaine adaptée aux courts séjours de 30 jours maximum en Nouvelle-Calédonie ; pour toute question, écrire à [pcofret@gouv.nc](mailto:pcofret@gouv.nc)
  - d'une **quatorzaine privée payante** pour les séjours de 30 jours et plus en Nouvelle-Calédonie ; pour en savoir plus, [CLIQUER ICI](#).
- Le gouvernement a acté l'**extension de la quatorzaine payante aux particuliers** qui souhaitent venir ou revenir en Nouvelle-Calédonie pour un **besoin impérieux**. Les modalités d'accès à cette prestation de l'hôtel Beurivage seront précisées prochainement.
- **Six vols de fret** en provenance de Tokyo sont programmés avant les fêtes de fin d'année. Ces rotations supplémentaires visent à **soutenir le commerce local**.
- Pour toute question au sujet des **évacuations sanitaires**, contacter la CAFAT : Dr Bruno Glasman, tél. 25 58 08, [bglasman@cafat.nc](mailto:bglasman@cafat.nc)

Pour tout savoir sur **les arrivées en Nouvelle-Calédonie**, [CLIQUER ICI](#).  
Pour tout savoir sur **les départs de Nouvelle-Calédonie**, [CLIQUER ICI](#).

#### Textes réglementaires

Sur [www.juridoc.gouv.nc](http://www.juridoc.gouv.nc), la rubrique **État d'urgence sanitaire-Covid-19** est dédiée aux diverses mesures réglementaires adoptées par l'État et/ou par la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire. Cette rubrique est accessible via **Textes législatifs et réglementaires - versions consolidées**, puis **Organisation institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie**.

## DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

-  [Arrêté mesures Covid-19 du 23 mars.pdf](#) (482.08 Ko)
-  [Arrêté n° 2020-4906 du 03-04-2020 modifiant l'arrêté n° 2020-4608 du 23-03-2020.pdf](#) (55.81 Ko)
-  [JONC-Arrêté du 19-04-2020.pdf](#) (107.7 Ko)
-  [Arrêté 2020-6074 du 30 avril 2020.pdf](#) (335.72 Ko)
-  [Arrêté 2020-6436 du 14 mai 2020.pdf](#) (207.04 Ko)

 Abonnez-vous aux Flux RSS

 Restez notifié par mail à chaque nouvelle publication

## LIENS UTILES





**Autorité de la Concurrence**  
de la Nouvelle-Calédonie



Contact



Emplois



Marchés publics



Plan du site



Accessibilité